
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 21 août 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

**Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie**

et

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

**Association des policières et policiers
provinciaux du Québec**

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

**Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador**

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

**Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec**

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

**Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James**

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-32 ENTENDU LE 10 MAI 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 10 mai 2018, le Procureur de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Paul Crépeau a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-32, entendu le jour même.

[2] M^e Crépeau a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 10 mai 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-32 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-32;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-32 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-32 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 20 juillet 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

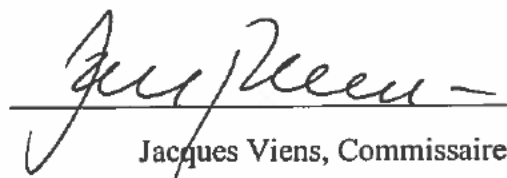
[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-32 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-32 protège l'identité du ou des témoins entendus le 10 mai 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 10 mai 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 10 mai 2018 dans le dossier HC-32, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*, Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 Questions, Me Boucher?

2 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

3 Je n'aurai pas de questions.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Pas de question? Me Crépeau...

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 Alors, Monsieur le Commissaire...

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 ... avez-vous d'autres questions?

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Je n'ai plus de questions...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Pas de question.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 ... et je vous propose qu'avant qu'on prenne
16 l'ajournement, je vous annonce qu'au retour de
17 l'ajournement, j'aurais un court témoignage à faire
18 présenter dans le cadre d'une demande de huis-clos.
19 Alors, je vous propose d'informer le public
20 immédiatement.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Ça serait un huis clos en raison...

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Alors... en relation avec la DPJ.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 ... de la loi de protection de la jeunesse?

2 **M^e PAUL CRÉPEAU:**

3 Loi de la protection de la jeunesse.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Oui.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU:**

7 On va traiter d'un dossier de la DPJ en
8 particulier.

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Alors évidemment, comme on l'a mentionné à
11 plusieurs reprises, en vertu de la Loi sur la
12 protection de la jeunesse, bien, la confidentialité
13 de ce qui permettrait d'identifier les enfants soit
14 via les parents, via la famille élargie, etc. doit
15 être protégée et c'est pourquoi, lorsqu'on a des
16 cas comme ça, il y a ordonnance de huis clos et,
17 pour cette raison, ça sera le dossier HC pour
18 « huis clos », HC numéro vingt...

19 **LA GREFFIÈRE :**

20 32.

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 ... 32. Ça fait quelques-uns qu'on a comme ça.
23 Alors, dans le dossier HC-32, je vais ordonner le
24 huis clos. C'est-à-dire qu'il y aura audience,
25 audition des témoins, à l'exclusion de toute autre

1 personne que les gens, les procureurs, les parties,
2 les gens de la Commission et, dans certains cas
3 lorsque c'est requis, la famille et les gens
4 proches de soutien qui peuvent aider les gens.

5 Il y aura évidemment interdiction de diffuser,
6 de publier de quelque façon que ce soit les
7 renseignements qui seront fournis. Éventuellement,
8 il y aura la transcription du témoignage. Il y
9 aura caviardage; caviardage, on entend par là qu'on
10 va rayer tout ce qui sera dit qui permettrait
11 d'identifier les gens concernés et ensuite, la
12 transcription, elle, ira sur notre site, sur nos
13 archives, mais ça ne sera pas possible de savoir de
14 qui il s'agit, mais par contre, il est important
15 que le sujet qui sera traité, nos experts puissent
16 l'examiner, sinon ça n'aura aucune utilité qu'on
17 entende un témoignage qui raconte des événements
18 parce qu'on cherche à améliorer les situations.
19 Alors, il est important qu'on puisse s'en servir
20 des circonstances comme éléments de preuves pour
21 justifier les appels à l'action qu'on fera
22 éventuellement.

23 Alors, après l'ajournement, on va surprendre
24 une quinzaine de minutes. Il y aura ordonnance de
25 huis clos pour le dossier HC-32. Alors, je vais

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES

1 prend le temps de s'écouter, qu'on prend le temps
2 de se respecter, qu'on travaille ensemble avec les
3 Innus ou pas les Innus, mais je veux juste qu'on se
4 respecte. C'est ça mon plus grand souhait puis
5 merci. Merci de votre écoute.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Merci à vous d'avoir partagé avec nous. Et nous
8 allons maintenant suspendre quelques minutes et on
9 reprendra avec le dossier huis clos dans quelques
10 minutes.

11 **LA GREFFIÈRE :**

12 La commission suspend pour dix (10) minutes.

13 SUSPENSION

14 -----

15 REPRISE

16 **LA GREFFIÈRE :**

17 La Commission reprend.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Oui. Alors, rebonjour. Alors, nous en arrivons au
20 dossier suivant, qui est huis clos 32.

21 **Me PAUL CRÉPEAU :**

22 Monsieur le Commissaire, première des choses, je me
23 suis assuré que la salle est en huis clos, y compris
24 à l'extérieur des murs, et deuxièmement, je vous
25 présente, dans le cadre du huis clos, il s'agit



1 [REDACTED]

2 [REDACTED] ...

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 [REDACTED]

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 [REDACTED], et traiter de deux (2)
7 dossiers de la Direction de la protection de la
8 jeunesse dans lesquels ils sont concernés.

9 Ça va? Alors, [REDACTED]
10 lequel de vous deux veut commencer? Je sais que
11 Monsieur [REDACTED], vous voulez nous parler d'un
12 dossier particulier de la Direction de la protection
13 de la jeunesse.

14 -----

15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1 **M.** [REDACTED] :

2 Moi, je vais commencer en premier. Je m'appelle
3 [REDACTED] Je voudrais parler de la DPJ. Je
4 voudrais parler de la DPJ lorsqu'ils ont déplacé
5 deux (2) jeunes. Je voudrais parler de mon neveu en
6 particulier, mais je ne me rappelle pas beaucoup de
7 ces enfants lorsqu'ils ont été placés.

8 Je me rappelle, mon neveu, ses enfants ont été
9 placés. Parce que mon neveu, il ne s'entendait pas
10 bien avec sa blonde. C'est -- la cause, c'était la
11 drogue, dans leur couple. Puis il y avait la
12 boisson, aussi. C'est pour ça que ça n'a pas marché
13 dans le couple. Plus tard, mon neveu -- à un moment
14 donné, mon neveu, il est allé à *Sundance* (ph.). Il
15 a cherché de l'aide. À un moment donné, il a
16 demandé de voir ses enfants, de rencontrer ses
17 enfants de temps en temps. Au début, il pouvait
18 voir ses enfants. À un moment donné, il ne pouvait
19 pas les rencontrer, les voir. Ses enfants étaient
20 placés dans une famille d'accueil blanche. Puis ç'a
21 vraiment touché, son histoire, mon neveu, lorsqu'il
22 m'avait parlé de cette situation. Ce que j'ai senti
23 lorsque -- moi, c'est ce que j'ai senti en avant de
24 mon neveu, lorsqu'il m'a expliqué: « *Mes enfants*
25 *ont été placés dans une famille d'accueil blanche.* »

1 Puis moi, j'ai senti comme si ces enfants-là ont été
2 placés dans -- comme si on vivait dans le temps des
3 pensionnats. Et mon plus grand souhait, c'était --
4 puis lui, mon neveu, il m'en parlait. Lui aussi, il
5 cherchait des services. Il aurait aimé être proche,
6 plus proche avec ses enfants.

7 À un moment donné, ses souhaits, ça n'a pas
8 fonctionné. De temps en temps, il voyait, une fois,
9 peut-être, de temps en temps, il voyait ses enfants.
10 Puis lui, mon neveu a été -- il a vraiment eu de la
11 peine lorsqu'il a vu ses enfants placés dans la
12 famille d'accueil blanche. Puis ces enfants-là ont
13 été placés jusqu'à l'âge de dix-huit (18) ans,
14 majorité à dix-huit (18) ans. Mais c'est ce que mon
15 neveu, il m'a expliqué.

16 Puis mon neveu, lui, il me parlait comment il
17 se sentait envers ses enfants, comment ses enfants
18 ont été placés. Même ses parents, ses parents
19 n'étaient pas -- étaient très malheureux. Ils
20 cherchaient de l'aide, pour qu'on aide leurs
21 enfants, de placer dans une famille d'accueil innue.

22 Plus tard -- plus tard, mon neveu, il a pris de
23 la drogue, tellement qu'il avait mal, tellement
24 qu'il avait souffert de ce que la DPJ a décidé de
25 ses enfants. Puis ils ne donnaient pas assez

1 d'informations envers mon neveu [REDACTED]. Parce
2 que, [REDACTED] il voulait avoir plus d'informations
3 sur ses enfants, puis on ne donnait pas assez
4 d'informations. Peut-être je me suis trompé, peut-
5 être on lui a refusé qu'on lui donne des
6 informations envers ses enfants. Puis cette
7 situation, ça fait longtemps, ça. Puis mon neveu,
8 il a tombé sous la consommation, sous la drogue. À
9 un moment donné, avec son ancienne blonde, ça n'a
10 pas marché, puis leurs enfants, ils les ont perdus.

11 On se posait la question, comment les services
12 sociaux -- c'est quelle sorte de services qu'on lui
13 a offert, pour mon neveu? Eux autres, c'est eux
14 autres qui -- les services sociaux, c'est eux autres
15 qui avaient ces services-là. C'est eux autres qui
16 avaient l'information. Puis on n'a jamais entendu
17 parler -- on n'a jamais eu d'information, après.
18 Ces enfants-là, ils ont été placés, ces enfants,
19 dans une famille d'accueil blanche. On n'a pas eu
20 de nouvelles, après. On n'a pas eu de nouvelles,
21 après.

22 Ce que je perçois, c'est eux autres qui ont
23 gagné. C'est la famille d'accueil, maintenant, qui
24 reçoit beaucoup de sous, ces enfants-là. Puis là,
25 mon neveu, il a tout -- il a tombé sous la

1 consommation, dans la drogue, dans l'alcool. Puis
2 il a demandé souvent des services, puis on refusait
3 le service. Ce qu'il faisait, il prenait de la
4 drogue. Aujourd'hui, c'est ça que je trouve dur.

5 Aujourd'hui, les jeunes, lorsqu'ils sont placés
6 dans une famille d'accueil, c'est comme si on
7 prenait ces enfants-là, comme si on vivait dans le
8 pensionnat. On prend juste ces enfants-là puis on
9 les place dans une famille d'accueil. C'est peut-
10 être là-bas qu'ils pourraient -- tu sais, on ne
11 connaît pas cette famille-là. C'est peut-être là,
12 ces enfants-là, peut-être ils vont vivre du viol.
13 On ne sait pas. Nous, on a eu peur. On a eu peur
14 que ces enfants-là vivent des agressions, des abus
15 sexuels. C'était ça notre plus grande crainte.

16 Il y avait déjà une situation, il y a
17 longtemps, il y avait quelqu'un qui m'avait raconté
18 ça, les prêtres -- en parlant des prêtres. Et les
19 Autochtones, les Innus, ils ont normalisé d'avoir
20 -- tout le temps avoir peur, les inquiétudes,
21 puis -- puis ce n'est pas pour rien que les jeunes,
22 ils gardent souvent trop en dedans, eux autres,
23 c'est pour ça, ils n'en parlent pas. C'est pour ça
24 que les jeunes, maintenant, ils sont sur l'alcool,
25 ils sont sur la boisson.

1 Nous, en tant que les Innus, on a eu peur. On
2 avait peur qu'on les mette, nos enfants, dans les
3 Blancs. Parce que, dans les prêtres, c'était des
4 Blancs. Puis ils abusaient de nos enfants. Puis
5 nous, c'est normal qu'on a peur pour nos enfants,
6 que c'est normal que les parents qui sont inquiets
7 envers leurs enfants, qu'ils ont peur que -- avant,
8 dans le temps, nos parents, ils ont eu peur. Ils
9 ont eu peur des prêtres. Mais ils ne disaient pas
10 -- ils ne disaient pas -- ils n'en parlaient pas,
11 parce qu'il n'y avait pas -- ils n'en parlaient pas.
12 Ils ne nous en parlaient pas de l'inquiétude qu'ils
13 avaient envers les prêtres. Puis tout ça, ça m'a
14 fait réfléchir, lorsque les enfants sont placés dans
15 les Blancs.

16 Puis quand c'est la DPJ qui les place, les
17 enfants, les enfants qui ont été placés, ces
18 enfants-là, ils ont beaucoup de problèmes sociaux,
19 après, quand ils reviennent chez eux. Ils
20 grandissent, puis on n'a pas -- peut-être ils vont
21 bien, mais il y a d'autres qui ne vont pas bien. Il
22 y a d'autres qui ont -- peut-être il y a d'autres
23 enfants, oui, qui ont peur de vivre les
24 attouchements sexuels. Il n'y a personne qui ose
25 parler de ces abus. Puis ça, c'est comme -- on ne

1 parle pas. C'est comme tabou. Même là,
2 aujourd'hui, il doit y avoir des enfants qui ont été
3 abusés.

4 Moi, mon plus grand souhait, qu'on ne les place
5 pas, ces enfants-là, dans les Blancs. C'est ça,
6 moi, ma plus grande inquiétude. Puis là, lui, mon
7 neveu, il a beaucoup pris de la drogue, puis il a eu
8 une séparation dans sa famille, puis ça n'a pas
9 marché. Puis mon neveu est décédé. Puis il avait
10 -- je sais qu'il y avait quelque chose en dedans de
11 lui qu'il ne pouvait pas tout en parler. Tous les
12 problèmes qu'il vivait, il ne pouvait pas nous en
13 parler. Mais on se parlait un petit peu. Puis j'ai
14 senti c'était quoi ses problèmes.

15 Tout ce que je me rappelle de lui -- tout ce
16 que je me rappelle de lui, c'est lorsqu'il me disait
17 -- à un moment donné, je me suis posé la question,
18 quand est-ce qu'on les -- la DPJ place les enfants,
19 qu'ils ne les envoient pas ailleurs, que nous, nous
20 gardons nos propres enfants, nos petits-enfants dans
21 la famille? Nous, on peut s'entraider là-dedans.

22 Puis les jeunes, les jeunes qui ont --
23 lorsqu'on leur déplace leurs enfants, on les place
24 dans les familles d'accueil, puis ils ne donnent
25 plus de nouvelles. C'est pour ça que, maintenant,

1 quand les parents, ils consomment beaucoup, parce
2 qu'ils ne voient pas leurs enfants. Parce qu'ils
3 prenaient de la drogue pour s'en sortir de leurs
4 problèmes, pour -- ils consomment pour oublier leurs
5 problèmes. Puis quand ils veulent avoir des
6 services, quand ils veulent avoir des services pour
7 s'informer de leurs enfants, on ne leur donne pas
8 d'informations.

9 Puis là, on essaie encore d'autres choses,
10 comment on peut travailler avec pour qu'ils puissent
11 voir leurs enfants. Puis on demande aux services
12 sociaux: « *Viens donner de l'aide à nos enfants.*
13 *Donne-y un peu d'information. Viens nous en*
14 *parler.* » Ils ne nous répondent pas, lorsqu'on
15 demande -- quand on cherche de l'aide, ils ne nous
16 répondent pas.

17 Moi, je passe mon temps à crier d'aller
18 chercher de l'aide, d'aller chercher les
19 informations. Même aujourd'hui, je me rends compte,
20 je cherche encore de l'aide. Puis c'était dur,
21 avant. C'était dur d'enlever ces enfants-là. On
22 n'explique pas, ils ne nous donnent pas assez
23 d'explications pourquoi on les prend, ces enfants-
24 là. Puis là, l'Innu, il se pose plein, plein, plein
25 de questions dans sa tête. Ce n'est pas pour rien

1 que les enfants tombent dans la consommation.

2 Aujourd'hui, les jeunes parents, c'est ce qui
3 arrive. Ils tombent dans la consommation. On
4 dirait -- nous autres, on avait gardé un enfant.
5 Aujourd'hui, cet enfant-là, il a été placé. On m'a
6 demandé de le garder. J'ai dit oui. J'ai accepté.
7 J'ai dit: « *Oui, je vais l'aider cet enfant-là.* »
8 Puis je donne des conseils, je lui explique les
9 bonnes choses, qu'il accepte, qu'il accepte la vie,
10 qu'il accepte qu'on le déplace, qu'il reste avec
11 nous autres.

12 Je lui explique c'est quoi -- j'ai expliqué à
13 ce jeune-là pourquoi il a été placé, puis lui, il
14 garde -- j'ai dit: « *Regarde, tes parents, à un
15 moment donné, ils vont se prendre en main. Tu vas
16 pouvoir retourner chez tes parents. Mais
17 aujourd'hui, tes parents ont un problème de
18 consommation.* »

19 Moi, je fais mon possible pour être -- j'aide
20 mon -- j'aide l'enfant que je garde. Puis j'aide
21 aussi les parents, pour qu'ils prennent leur enfant.
22 J'essaie de m'entendre avec les parents, puis
23 j'aimerais ça qu'on les aide, ces parents-là, ceux
24 qui ont des -- pourtant, les services -- ils ont des
25 outils pour donner des outils aux parents. Puis ils

1 ne répondent rien. Ils ne donnent pas -- ils ne
2 nous répondent pas, ils ne disent rien. Mais moi,
3 j'ai dit: « *Viens, on va trouver des solutions.* »
4 On essaie de trouver des solutions pour aider ces
5 jeunes qui sont placés. On essaie de trouver des
6 moyens pour qu'ils restent dans la communauté.

7 Aujourd'hui, les jeunes parents, là, ils
8 consomment beaucoup. Ils prennent beaucoup de
9 consommations. Puis lorsqu'ils -- ce que les jeunes
10 parents sont frustrés, parce qu'on leur dit: « *On*
11 *place ton enfant jusqu'à l'âge de dix-huit (18)*
12 *ans.* » Puis après ça, ils ne donnent plus -- puis
13 c'est ce qu'ils font, les parents, ils prennent de
14 la drogue encore plus pour soulager leurs problèmes.

15 Puis je sais que les enfants, plus tard, ils
16 vont avoir encore des problèmes. À un moment donné,
17 ce jeune-là va se poser des questions, l'enfant qui
18 est placé. C'est qui qui va expliquer à cet enfant-
19 là pourquoi il a été placé? C'est qui qui va
20 l'expliquer?

21 Aujourd'hui, ma femme, elle explique à ces
22 enfants. Elle explique à ces enfants, elle
23 explique, elle en parle, elle communique. La DPJ,
24 lui, est-ce qu'il peut -- est-ce qu'il peut
25 expliquer à ces enfants-là? Non, il fait juste

1 déplacer les enfants, il ne donne même pas
2 d'explication pourquoi, la raison qu'ils sont placés
3 -- qu'ils sont déplacés. Cet enfant-là, il n'a
4 aucun suivi. Puis je dis, moi, est-ce qu'on peut
5 faire ça, je donne -- est-ce qu'on peut essayer
6 qu'on donne à ce jeune couple de garder leurs
7 enfants? Qu'on fasse un suivi avec eux autres,
8 qu'ils gardent leurs enfants une fin de semaine?
9 Non. Ils ne nous donnent pas aucune explication,
10 ils nous laissent juste l'enfant. Ils ne nous
11 donnent pas d'explications. C'est moi-même, je suis
12 témoin, il faut que j'explique à l'enfant. C'est la
13 DPJ qui est supposée d'expliquer aux parents. Peut-
14 être lorsqu'il aurait pris l'écoute, il aurait pris
15 l'écoute d'aider les parents puis placer, puis
16 l'expliquer aux parents. Puis là, ils ont -- parce
17 que le DPJ, il fait quand même placer des enfants.
18 C'est pour ça, la problématique vient de cela.

19 Aujourd'hui, ils veulent nous donner -- ils
20 veulent nous donner comment élever nos enfants dans
21 le système blanc. Nous, on a notre propre --
22 comment on vit, comment on élève nos enfants. Nous,
23 on vit dans notre propre culture. Ce n'est pas vrai
24 que je vais élever mon enfant dans la culture
25 blanche.

1 Regarde, mon neveu, ses enfants, ils sont
2 élevés dans la culture blanche. Ils sont élevés
3 dans la culture blanche. Puis là, aujourd'hui, ils
4 ne parlent pas -- ils ne parlent pas montagnais, ces
5 enfants-là, ils ne parlent pas innu. Ils ont perdu
6 toute leur culture. Ils ont parlé la langue.

7 Aujourd'hui, je pense que c'est mieux que
8 l'enfant soit placé dans la communauté.
9 Aujourd'hui, j'utilise mon savoir-faire, mon savoir-
10 faire innu. Je dis j'utilise beaucoup. J'en ai
11 beaucoup. Mais aujourd'hui, ces enfants-là, ils
12 vont aller où? Comment ils vont se faire élever par
13 les Blancs? Comment ils -- si je lui montre,
14 l'enfant, dans ma culture, je vais lui apprendre
15 comment vivre, à survivre. Mais, chez les Blancs,
16 comment il va vivre? Parce que c'est des
17 Autochtones. Et moi, j'essaie (inaudible). Mais la
18 DPJ vient des Blancs.

19 Mais trouvons des solutions comment aider nos
20 enfants. Aujourd'hui, il n'y a plus d'aide. Puis
21 ces enfants-là qui ont été placés, ces parents-là,
22 aujourd'hui, cette jeune mère-là, cette jeune mère a
23 été -- elle consomme de la drogue. Puis là, ils
24 détestent la DPJ, ils reprennent -- pour soulager
25 ces douleurs, ils vont recommencer à continuer à

1 prendre du speed. Ça recommence, ça recommence
2 encore.

3 Aujourd'hui, les enfants qui ont été placés,
4 ils prennent déjà de la drogue. Aujourd'hui, ils
5 fument, ces enfants-là. Ils prennent de la drogue.
6 Aujourd'hui, c'est ça qu'on vit. Ça serait bon...

7 Tu sais, dans le temps des pensionnats, les
8 Innus, ils ont vécu beaucoup de souffrance. En
9 plus, nous autres aussi, on souffre. Après ça, ce
10 qu'ils ont été -- ces enfants-là qui ont été envoyés
11 en pensionnat, ça nous a fait mal. Même
12 aujourd'hui, les enfants qui sont placés, ça me fait
13 mal. Tout ce que moi, je souhaite, c'est d'aider.

14 Nous, on essaie d'aider nos enfants. Si on ne
15 se lève pas devant DPJ, il faut que -- il faut
16 placer l'enfant dans sa culture. Parce qu'on
17 n'écoute pas -- on n'écoute pas les jeunes parents.
18 C'est quoi qu'ils font? Les enfants retournent dans
19 la drogue.

20 Si on pouvait donner des suivis, des services,
21 les accompagner -- on ne leur a même pas offert.
22 Aujourd'hui, l'enfant le voit. L'enfant,
23 aujourd'hui, il habite chez les Blancs, tandis que
24 les parents, on ne peut pas les aider. Aujourd'hui,
25 l'enfant, là, il coûte cher. Puis on lui donne des

1 bons services. C'est ça -- c'est ça -- c'est ça qui
2 se passe aujourd'hui.

3 Moi, je pense -- ma vision, c'est qu'on donne
4 de l'aide, l'aide, les parents qui -- les parents
5 qui ont été -- aujourd'hui, ces parents-là, c'est à
6 eux autres qu'il faut donner. Il faut offrir les
7 services. Puis il serait important qu'un aidant, un
8 Innu naturel, qui travaille avec les Innus, avec les
9 jeunes, pour qu'il puisse comprendre sa culture,
10 pour qu'il puisse comprendre sa langue, tandis qu'un
11 Blanc, il ne pouvait pas nous comprendre. Il ne
12 peut pas nous comprendre, parce que c'est un Blanc.
13 Il parle en français, il parle...

14 Aujourd'hui, les services sociaux, il faut
15 qu'ils donnent de l'aide aux Innus. Parce qu'il y a
16 des -- il faut qu'ils parlent en innu. Il faudrait
17 quelqu'un qui -- moi, j'aimerais ça que quelqu'un
18 travaille, quelqu'un qui comprend bien notre
19 culture, qui comprend bien -- qui comprend notre
20 culture, notre langue. C'est ça que j'aimerais
21 travailler. Mais aujourd'hui, les enfants, ils
22 prennent le speed, la drogue, ils prennent beaucoup
23 de drogue, aujourd'hui. C'est ça la réalité.

24 Les jeunes parents sont -- ils n'ont plus
25 d'espoir. Mais aujourd'hui, même moi, encore,

1 j'aide ces parents-là. Je leur parle, je les
2 communique (*sic*). J'essaie de trouver des
3 solutions.

4 Il faut qu'on se mette debout. Il faut trouver
5 de l'aide. C'est toujours les mêmes réponses que je
6 donne au monde, les Innus, quand j'essaie d'aider ma
7 communauté. Il faut qu'on s'entraide.

8 Moi aussi -- moi-même, des fois, je suis fâché.
9 Ça me met en colère lorsque je vois ça. Ça
10 m'arrive, moi aussi. Puis il y en a beaucoup,
11 aussi, dans ma communauté, ils sont en colère.

12 Par contre, moi, je contrôle ma colère. Il
13 faut que je me contrôle sur moi. C'est juste
14 expliquer ce que tu n'aimes pas, ce que tu vois.
15 C'est dur. C'est très dur de voir déplacer ces
16 enfants-là qui sont placés dans la communauté. Mais
17 le père est décédé. Mon neveu est décédé.

18 Aujourd'hui, ces enfants-là, ils sont dans le
19 village. Aujourd'hui, ils ne savent pas où prendre
20 des services. Avant de les placer, ces enfants-là,
21 pourquoi ils ne cherchent pas des solutions? Il
22 faut encourager, il faut trouver des solutions. Il
23 faut trouver des solutions de...

24 Aujourd'hui, déplacer un enfant -- aujourd'hui,
25 c'est payant, ça, placer un enfant. C'est ce que je

1 vois. C'est ça que je voulais dire. Si [REDACTED] a
2 d'autres choses à dire...

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Avez-vous quelque chose à ajouter, Madame [REDACTED] ?

5 **Mme** [REDACTED]

6 Oui. Moi, je voudrais parler des services sociaux.
7 Là, ce que mon mari a dit, moi, je vais parler de
8 mes nièces, lorsque je vois mes nièces, mes nièces,
9 elles ne vont pas bien dans leur vie présente.
10 Elles ont été placées par la DPJ. Une de mes nièces
11 -- mais je suis très proche de ma nièce. On s'en
12 parle. On se communique. On discute. Je
13 l'encourage de continuer.

14 Puis ma nièce, aussi, elle est très en colère
15 envers la DPJ. Parce que lorsque ma nièce, elle a
16 eu la santé, elle dit que ma -- « dix-huit (18) ans.
17 *J'ai perdu mes enfants jusqu'à l'âge de dix-huit*
18 *(18) ans. »* Puis là, elle, elle a répondu:
19 « *Viens, on va aller chercher de l'aide. Tu peux*
20 *briser. Tu peux briser l'entente. On va essayer de*
21 *trouver -- on va chercher des services.*
22 *Premièrement, tu vas aller en thérapie, si tu veux*
23 *retrouver tes enfants. »* J'ai dit: « *Bien, tu vas*
24 *aller en thérapie. »* « *Les recommandations que j'ai*
25 *de la DPJ, il faut que j'aille consulter en*

1 *thérapie. » J'ai dit: « Mais va retourner en*
2 *DPJ. »*

3 Elle a dit: *« Même si je vais en thérapie, ils*
4 *ne me donneront pas plus mes enfants. » J'ai dit:*
5 *« Moi, je vais t'aider. On va trouver des*
6 *solutions. On va chercher des solutions. On va*
7 *essayer de trouver des moyens. »*

8 Puis ma nièce, elle était à terre. Elle ne
9 savait plus quoi faire. Puis je suis allée la
10 chercher -- je suis allée la rejoindre chez elle.
11 Elle a failli se suicider. Elle a fait une
12 tentative de suicide. Puis moi, j'ai parlé. J'ai
13 communiqué. J'en parle. J'ai dit: *« Il y a*
14 *beaucoup de monde aux alentours de toi. »*
15 J'explique tout, je fais tout mon possible pour
16 l'aider.

17 Moi aussi, je connais un petit peu de -- j'ai
18 donné mes connaissances, c'est quoi le suicide.
19 *« Aujourd'hui, je pense que je ne retrouverai jamais*
20 *mes enfants. Ce serait peut-être mieux que je*
21 *m'enlève la vie. » J'ai dit: « Non. Ne dit pas*
22 *ça. Tes enfants, ils ont encore besoin de toi. »*
23 J'ai dit: *« Tu as trois (3) enfants. Tes enfants*
24 *ont besoin de toi. » C'est ce qu'elle a dit à sa*
25 *nièce (sic).*

1 Ma nièce m'a répondu -- j'ai dit à ma nièce:
2 « *Il y a du monde qui peut nous aider, qui peut nous*
3 *écouter.* » Aujourd'hui, ma nièce -- aujourd'hui, ma
4 nièce, elle va avoir ses enfants jusqu'à l'âge de
5 dix-huit (18) ans. Puis ces enfants-là ont été
6 placés chez la grand-mère. Aujourd'hui, ces
7 enfants-là vivent chez la grand-mère.

8 Puis ma nièce -- puis maintenant, ma nièce,
9 elle consomme beaucoup de speed. Elle en prend tout
10 le temps. Elle en prend à chaque jour. Souvent
11 gelée. « *Ma nièce, s'il vous plaît, arrête ça.*
12 *Arrête d'en prendre, ce speed.* » J'ai dit: « *Ça va*
13 *être très -- on va trouver ça dur, si tu es morte,*
14 *puis ça va être trop dur pour nous autres si on te*
15 *perd.* »

16 Moi aussi, ça me met en colère, la DPJ, comment
17 ils fonctionnent. Parce qu'eux autres, ma nièce a
18 été suivie par la DPJ. Puis ça me met en colère.
19 Puis, une fois, la DPJ, j'ai rencontré, c'était une
20 femme -- c'est une Blanche. Puis là, j'ai parlé
21 avec elle, j'ai parlé longtemps, discuté avec elle.
22 J'ai dit: « *Moi, dans mon temps, avant, la DPJ m'a*
23 *suivie. Elle m'a suivie six (6) mois de temps.*
24 *Puis moi, je me suis -- j'ai pris des moyens pour*
25 *m'aider. J'ai arrêté de boire, j'ai pris des --*

1 *j'ai arrêté de boire. »*

2 Maintenant, ça fait vingt (20) ans que je ne
3 prends plus d'alcool. La DPJ, c'est elle, la DPJ
4 qui m'a suivie. Tout ce qu'elle m'a fait, les
5 recommandations, je l'ai tout suivi, puis ils ont
6 fermé mon dossier. C'est ça, aujourd'hui, que ma
7 nièce -- c'est ça, ma nièce, qu'elle a -- elle
8 souffre beaucoup.

9 Puis j'ai parlé: *« Fais quelque chose. »* J'ai
10 parlé à la DPJ: *« Fais quelque chose. Parle avec*
11 *les jeunes mères. Rencontre ces jeunes mères, puis*
12 *parle-y. Communique, puis explique-y c'est quoi*
13 *d'être une mère, une jeune mère. Donne-y des*
14 *moyens. Travaillez sur les mères. »*

15 Parce que, ici, à [REDACTED] il y a beaucoup
16 des jeunes mères qui sont suivies par la DPJ. Puis
17 là, la DPJ, la travailleuse, elle a dit: *« Ce*
18 *serait peut-être mieux que tu travailles avec moi*
19 *pour qu'on parle à ces jeunes mères-là. »* Puis moi,
20 j'ai répondu: *« Oui, j'aimerais ça travailler avec*
21 *ces jeunes mères. »*

22 Ici, il y aurait beaucoup de choses que
23 j'aurais faites, puis travailler avec ces jeunes
24 mères, en tant qu'une femme innue. Moi, j'aurais
25 rassemblé toutes les jeunes mères dans un bureau, je

1 les rencontrerais, je leur aurais donné des suivis.
2 J'aurais fait des ateliers. C'est ce que moi,
3 j'aurais fait. « *Moi, à ta place, c'est ce que*
4 *j'aurais fait. Toi, tu as beaucoup de choses que tu*
5 *peux faire, que -- comment aider ces jeunes mères. »*

6 Aujourd'hui, les jeunes mères, elles prennent
7 beaucoup de speed. Elles ont beaucoup de problèmes.
8 Puis aujourd'hui, les jeunes se promènent dans la
9 communauté. Puis quand je vois des jeunes, ça me
10 fait souffrir. Les jeunes aussi, ils ont besoin de
11 leur mère. Puis ils ont besoin de leurs parents.
12 C'est ce que moi, je perçois de ma communauté.

13 Je parle tout. Je parle tous mes -- puis là,
14 j'ai posé la question. Il y avait une femme qui
15 travaille à la DPJ, puis elle travaillait avec ces
16 jeunes mères. Elle travaillait avec ces jeunes
17 mères. C'était une Innue. Elle nous -- on
18 comprenait. On comprenait ce qu'elle nous
19 expliquait. Elle nous donnait des moyens. On
20 comprenait.

21 Aujourd'hui, c'est une Blanche qui travaille,
22 puis je ne comprends rien. On ne les comprend pas.
23 Comment veux-tu qu'une jeune mère comprenne, avec la
24 Blanche? « *C'est vrai. T'as raison. Tu as*
25 *raison. »* Par contre, et je pense, c'est quoi qui

1 ne s'est pas -- j'étais en train de poser la
2 question. Moi, pendant que j'étais suivie par la
3 DPJ, c'était une femme Innue, moi. Aujourd'hui,
4 c'est des Blanches.

5 Aujourd'hui, moi, j'ai compris. Mais les
6 jeunes d'aujourd'hui, ils ne comprendront pas, les
7 enfants qui ont été placés. Ils ne comprendront
8 peut-être pas. C'est peut-être ça que ma nièce
9 -- c'est une autre même situation avec une de mes
10 nièces.

11 Ma nièce, ses enfants ont été placés par une
12 autre -- par sa belle-mère. Je parle de mon autre
13 nièce. Elle aussi, elle a beaucoup de problèmes.
14 Avant, elle m'appelait tous les jours. Ça fait deux
15 (2) jours qu'elle ne m'a pas appelée. Et
16 aujourd'hui, ça -- aujourd'hui, je l'ai rencontrée,
17 et je ne la reconnais plus. Elle prend beaucoup de
18 speed. Elle prend beaucoup de speed, ce que je
19 vois. Je le vois que ma -- elle s'enligne vers la
20 mort, ma nièce. Parce qu'elle ne veut pas
21 s'arrêter.

22 Puis quand je l'ai vue, même, ça m'a mise
23 beaucoup en colère. Ça m'a fait beaucoup de mal.
24 Elle est trop maigre. Elle est maigre, elle est
25 petite. Elle est trop petite. Puis ça me met en

1 colère, la DPJ.

2 C'est peut-être mieux aujourd'hui, dans la
3 communauté, qu'ils font dérailler de la DPJ. Il
4 faut peut-être juste trouver des moyens comment
5 élever son enfant, trouver des solutions, que
6 -- travailler des femmes innues qui travaillent dans
7 la DPJ, qui comprennent plus notre langue. Il y a
8 beaucoup de choses que j'expliquerais. Aujourd'hui,
9 il y a beaucoup de choses qu'on peut aider les
10 jeunes mères, dans ma communauté. Il y a beaucoup
11 de choses que la DPJ peut faire.

12 Une des autres situations, je vais parler de ma
13 tante. Ma tante a cinquante (50) ans. Elle boit
14 tout le temps. Elle consomme à tous les jours. À
15 chaque fois -- à chaque fois que ses enfants, on les
16 a placés -- puis on place ses enfants. Puis j'ai
17 dit à ma tante: « *Qu'est-ce que tu* » -- je pose la
18 question à ma tante: « *Qu'est-ce que tu ferais?* »
19 Elle dit -- sa tante lui a répondu: « *Je ne sais*
20 *plus quoi faire. Je ne sais même pas par où je vais*
21 *chercher de l'aide.* » Elle a dit: « *Je suis*
22 *perdue. Puis je regrette aussi d'avoir perdu mes*
23 *enfants.* »

24 C'est sûr tu dois regretter de perdre tes
25 enfants. Elle dit: « *Je ne sais pas où me mettre*

1 *la tête, comment je peux m'aider moi-même, où je*
2 *peux -- je ne sais même pas où d'aller chercher de*
3 *l'aide. »*

4 Moi, ce que je pense, d'après la DPJ, ils font
5 peur aux enfants -- ils font peur aux jeunes mères.
6 Ils font peur. Puis tout ce qu'on leur répond, aux
7 mères: « *Ah! T'as perdu ton enfant jusqu' à l'âge*
8 *de dix-huit (18) ans. »* C'est ça, ils font peur aux
9 parents.

10 Je vais parler de ma première nièce. C'est sa
11 belle-mère qui a eu la garde, puis son beau-père.
12 Puis ces deux-là sont malades. Ce couple-là sont
13 malades. Comment ça se fait -- pourquoi ils vont
14 garder, ce couple-là? Pourquoi -- comment se fait-
15 il qu'ils gardent ses enfants? Ils sont malades.
16 Puis ça ne sera pas long qu'ils vont partir, ces
17 deux parents. Mais ces enfants-là, ils vont perdre
18 bientôt leur grand-père. Ils vont aller où, après?
19 S'ils décèdent, ces grands-parents, ils vont aller
20 où? C'est ce que moi, je perçois aujourd'hui, de la
21 DPJ.

22 Pourquoi ils ne regardent pas -- pourquoi ils
23 ne regardent pas les parents qui sont malades?
24 Pourquoi ils ne regardent pas? Pourquoi ils...?

25 Ce serait peut-être mieux que la DPJ ne soit

1 pas dans les communautés. Ce serait peut-être mieux
2 de trouver des solutions de ces parents-là, surtout
3 des parents qui prennent du speed, qu'on leur donne
4 des solutions, qu'on essaie de trouver des
5 solutions.

6 Aujourdh'hui, les jeunes mères qui -- puis là,
7 les enfants -- les jeunes mères, les enfants, ils
8 voient leurs mères, elles prennent beaucoup de
9 drogue. Ce serait peut-être mieux que la DPJ ne
10 soit pas dans nos communautés innues. C'est mon
11 plus grand souhait que la DPJ ne soit pas dans les
12 communautés.

13 Moi aussi, je suis une mère. J'ai trois (3)
14 fils. Ils n'ont pas d'enfants encore. Ils n'ont
15 pas encore -- ils n'ont pas d'enfants. Ils n'ont
16 même pas d'enfants. Je leur dis, à mes enfants:
17 « *Protégez-vous. Protégez-vous, mes garçons, pour*
18 *ne pas avoir d'enfants.* » Parce que, aujourd'hui --
19 aujourd'hui, c'est la DPJ qui ramasse les enfants.
20 J'explique la situation. « *Si tu bois, ton enfant,*
21 *on va le placer. Si la DPJ vous voit, ils vont*
22 *prendre votre enfant, si tu consommes. C'est peut-*
23 *être mieux -- apprends à te connaître avant de faire*
24 *des enfants.* » Moi, je ne veux pas voir mes petits-
25 enfants se faire garder par la DPJ, qui sont placés

1 à la DPJ. C'est ça que j'explique à mes garçons.

2 Un de mes fils me répond: « Maman », il dit,
3 « moi, je ne suis pas prêt à avoir des » -- mon
4 garçon qui a vingt (20) ans - « moi, je ne suis pas
5 prêt à avoir des enfants, maman. Je me souviens
6 tout le temps, tu m'as tout le temps dit -- tu m'as
7 tout le temps dit qu'un enfant, si -- je me rappelle
8 que tu m'as dit c'est peut-être pas mieux d'avoir
9 des enfants, parce que si tu as des enfants, puis si
10 tu bois, ces enfants vont être placés. » Puis il a
11 eu cette bonne leçon-là.

12 J'ai même expliqué à ma fille, j'ai dit -- je
13 n'ai pas d'inquiétudes pour ma fille, parce que,
14 elle, elle étudie à [REDACTED] Elle, j'ai confiance en
15 elle.

16 C'est juste ça que je voulais parler, la DPJ.
17 Même quand il y a la cour. Même dans la cour, la
18 DPJ, c'est eux autres qui prennent le -- qui
19 mentent. Ils ne prennent pas -- ils -- c'est
20 surtout les enfants qui sont placés qu'on les
21 écoute, mais non les parents. Je n'ai jamais aimé
22 -- je n'ai jamais vu, avant la DPJ, un -- que
23 c'était le père qui garde ses enfants. Moi, dans le
24 passé, c'est tout le temps -- j'ai tout le temps vu
25 c'est la mère qui gardait ses enfants.

1 Aujourd'hui, c'est les grands-mères qui élèvent
2 -- qui gardent leurs enfants, puis on les paie de
3 garder leurs petits-enfants. La DPJ -- c'est rendu
4 que la DPJ paie les grands-mères de garder les
5 enfants.

6 Peut-être il y a aussi un lien d'amitié, Mamit
7 Innuat. Puis le Mamit Innuat, dans le secteur Mamit
8 Innuat, ils travaillent tout le temps ensemble, puis
9 avec les services sociaux. Puis ça se trouve à
10 Sept-Iles. C'est ce que je vois.

11 Il va falloir que Sept-Iles prenne des moyens
12 pour qu'ils travaillent ensemble. Puis il y a des
13 services sociaux. Il y a des services sociaux. Il
14 y a même des personnes que leurs enfants, qui ont
15 -- lorsqu'on les place, c'est eux autres qui gardent
16 leurs petits-enfants. C'est juste ça que je voulais
17 dire.

18 Ce serait peut-être important, la DPJ, qu'elle
19 ne soit pas là dans les communautés. Parce que déjà
20 là, nos enfants, les jeunes mères, elles consomment
21 beaucoup. C'est juste ça que je voulais dire. Je
22 suis très heureuse de l'avoir dit.

23 **M.** [REDACTED] :

24 Je voudrais ajouter une autre chose. La DPJ -- moi,
25 j'aurais souhaité la DPJ, mais en innu. Parce que

1 -- puis, eux autres, le Mamit Innuat, ils savent le
2 service qu'on leur donne dans les communautés. Puis
3 ils se connaissent tous. Mais nous, ils ne nous
4 connaissent pas. Puis on ne connaît pas les
5 services. Puis ils ne nous en parlent pas, les
6 services qu'ils donnent. C'est ça qui se passe dans
7 les services sociaux de -- puis nous, on ne connaît
8 pas ces services-là qui offrent les services de
9 Sept-Iles. Puis c'est ça. Ils ne nous disent même
10 pas qu'on est payé ou pas payé. On ne sait pas. On
11 ne connaît pas.

12 Puis là, Mamit Innuat, on n'entend rien. C'est
13 quoi qu'ils font? C'est quoi leur job? Pourtant,
14 on demande des services. C'est quoi les services
15 qu'ils offrent? C'est quoi? C'est quoi vos
16 services que vous offrez dans les communautés? On a
17 demandé. On a fait des demandes pour que vous
18 veniez, pour que vous veniez dans nos communautés,
19 puis parlez-nous-en. Personne ne nous répond. Il
20 n'y a personne qui dit rien.

21 Puis moi, je me suis dit -- moi, je -- si eux
22 autres ont été -- moi, j'aurais posé plein de
23 questions à la DPJ, les services sociaux. C'est
24 quoi les services? Moi, j'ai plein de choses à leur
25 poser, des questions. Peut-être ils ont peur qu'on

1 leur dise quelque chose.

2 Aujourd'hui, lorsqu'il rentre quelque chose aux
3 services sociaux, lorsqu'il rentre quelque chose --
4 puis on n'est même pas au courant lorsqu'on les
5 place, nos enfants. Mais pourtant, eux autres, ils
6 sont au courant. Nous, on n'est pas au courant.

7 C'est ça je voulais de la DPJ. Puis les
8 besoins -- on n'a pas besoin. Ils ne répondent pas
9 aux besoins de la communauté. C'est de ça que je
10 voulais parler.

11 Pourtant, je leur ai dit: « *Travaillons*
12 *ensemble.* » Puis ils ne nous répondent rien. Eux
13 autres, leur job, c'est -- ils prennent juste les
14 jeunes, puis ils les placent. C'est ça leur job.
15 Puis essayons de trouver des solutions, comment --
16 comment peut-on aider ces jeunes mères, puis comment
17 aider ces enfants qui sont placés. Trouvons des
18 solutions.

19 Nous sommes en deux mille dix-huit (2018), puis
20 il ne se passe rien. Ça fait dix (10) ans. Il ne
21 se passe rien. Même il y a dix (10) ans, il ne se
22 passe rien. C'était ça.

23 **Mme** [REDACTED] :

24 Une dernière chose: en parlant de la DPJ,
25 lorsqu'ils rencontrent des jeunes mères, il ne faut

1 pas les -- les caler. Il faut donner des services.
2 Il faut donner -- il faut donner des solutions -- il
3 faut trouver des solutions comment élever un enfant.
4 C'est ça, la DPJ. Puis eux autres, la DPJ, eux
5 autres, ils ne font que les caler, ces jeunes mères,
6 les rabaisser, ces enfants -- rabaisser ces jeunes
7 parents. C'est ça, leur job, qu'ils font, la DPJ.

8 Ce serait peut-être mieux que la DPJ ne fasse
9 pas peur aux jeunes parents. Ce n'est pas pour rien
10 que les jeunes parents, ils vont trop loin dans leur
11 consommation de drogue. Parce qu'ils ont peur.

12 Je pense que ce serait important, une femme
13 innue, qui travaille -- qui travaillerait avec la
14 DPJ, pour que la DPJ -- pour que la femme innue
15 réponde aux besoins, qu'elle nous comprenne, notre
16 situation, qu'on peut s'exprimer dans notre langue.
17 C'est ça, mon plus grand souhait, une femme DPJ, une
18 femme innue qui parle notre langue. C'est ça mon
19 plus grand souhait. Je souhaite beaucoup qu'il y
20 ait une femme innue de la DPJ travaille (*sic*).

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Est-ce que vous avez des questions, Me Crépeau?

23 **Me PAUL CRÉPEAU :**

24 Non, Monsieur le Commissaire.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Me Dougherty?

2 **Me THOMAS DOUGHERTY :**

3 Je n'aurai pas de questions, Monsieur le
4 Commissaire. Merci.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Me Miller?

7 **Me RAINBOW MILLER :**

8 Non, merci, Monsieur le Commissaire.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Me Coderre?

11 **Me DAVID CODERRE :**

12 Pas de questions pour moi non plus. Merci.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Me Laganière?

15 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

16 Aucune question. Je vous remercie.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Me Boucher?

19 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

20 Aucune question, Monsieur le Commissaire. Merci.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Est-ce que ça fait le tour, ce que vous vouliez
23 dire?

1 **M.** [REDACTED] :

2 Merci de votre écoute. Puis je suis très heureux de
3 venir vous en parler, c'est quoi les problématiques
4 on vit dans notre communauté. Puis je suis venu ici
5 en parler pour essayer de trouver des solutions pour
6 le futur, pour qu'on travaille ensemble dans le
7 futur, dans ma communauté. C'est pour ça je suis
8 venu en parler. C'est pour ça je suis venu dans la
9 Commission d'enquête, pour que je puisse partager ce
10 que j'ai à l'intérieur de moi, ce que je vois dans
11 ma communauté. C'est pour ça c'est important pour
12 moi d'aller en parler ici avec vous autres.

13 Il y en a beaucoup d'histoires à raconter.
14 Mais je resterais ici, mais j'ai tout dit ce que
15 j'avais à dire pour le moment. Mais j'ai beaucoup
16 de choses à raconter, mais, pour le moment, c'est
17 -- je suis très heureux, puis merci de votre écoute.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Merci beaucoup. Merci d'avoir accepté de venir
20 partager avec nous, de relater ce que vous sentez
21 dans votre communauté en relation avec la DPJ.

22 J'ai compris que votre message est, un,
23 cherchons des solutions pour aider les parents à
24 rencontrer et améliorer la situation, à régler les
25 difficultés qu'ils peuvent avoir, au lieu d'enlever

1 les enfants et de les placer en dehors de la
2 communauté. Et s'il faut placer les enfants, de
3 préférence, les placer dans la communauté, pour
4 qu'ils puissent garder leur culture, leur langue,
5 être plus près des gens qui ont la même culture.
6 C'est ce que je comprends.

7 Et vous dites, bien, on n'est pas satisfait des
8 services de la DPJ, parce que ce n'est pas ce qui se
9 fait. On place les enfants en dehors trop souvent,
10 les enfants perdent la langue, perdent la culture,
11 et les parents se découragent. On ne leur donne pas
12 l'espoir de récupérer les enfants, vils ont tomber
13 dans la drogue, dans la boisson, et les enfants,
14 ensuite, ont des problèmes, ayant perdu leur culture
15 et leur langue. C'est souvent -- c'est ce que
16 j'entends, et, en fait, si on aidait les parents, si
17 on aidait les jeunes parents plus, en cherchant des
18 solutions pour qu'ils soient en mesure de s'occuper
19 des enfants, bien, on pourrait éviter ces choses-là.

20 J'espère qu'on pourra améliorer les choses, que
21 les gens dans les communautés pourront se sentir
22 plus à l'aise, ne pas avoir peur, ne pas craindre,
23 et peut-être qu'on pourra éviter beaucoup de
24 problèmes.

25 Alors, je comprends que c'est comme un cri du

1 coeur, que vous dites: « *Il faut faire quelque*
2 *chose.* » Et on vous entend.

3 Merci beaucoup, beaucoup, beaucoup d'être venus
4 partager avec nous. Je vous souhaite bonne chance,
5 et aux gens de votre famille aussi. Ils ont le
6 droit d'être heureux. Merci.

7 On va suspendre une quinzaine de minutes?

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 Oui, le temps de faire le changement, et on sera en
10 public, en revenant, avec madame Grégoire.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Oui. C'est ça.

13 **LA GREFFIÈRE :**

14 La Commission suspend pour dix (10) minutes.

15 SUSPENSION

16 -----

17 REPRISE

18 (FIN DU HUIS CLOS)

19

20

21

22

23

24

25